LA POSTE DE NURIEUX(2)

Dominique CAILLÉ

Depuis 1895 maintes tergiversations, précédemment décrites dans la revue Histhoiria n°12, avaient abouti à la décision en 1927 de la construction d'une nouvelle poste, qui ne sera finalement actée qu'en 1935.

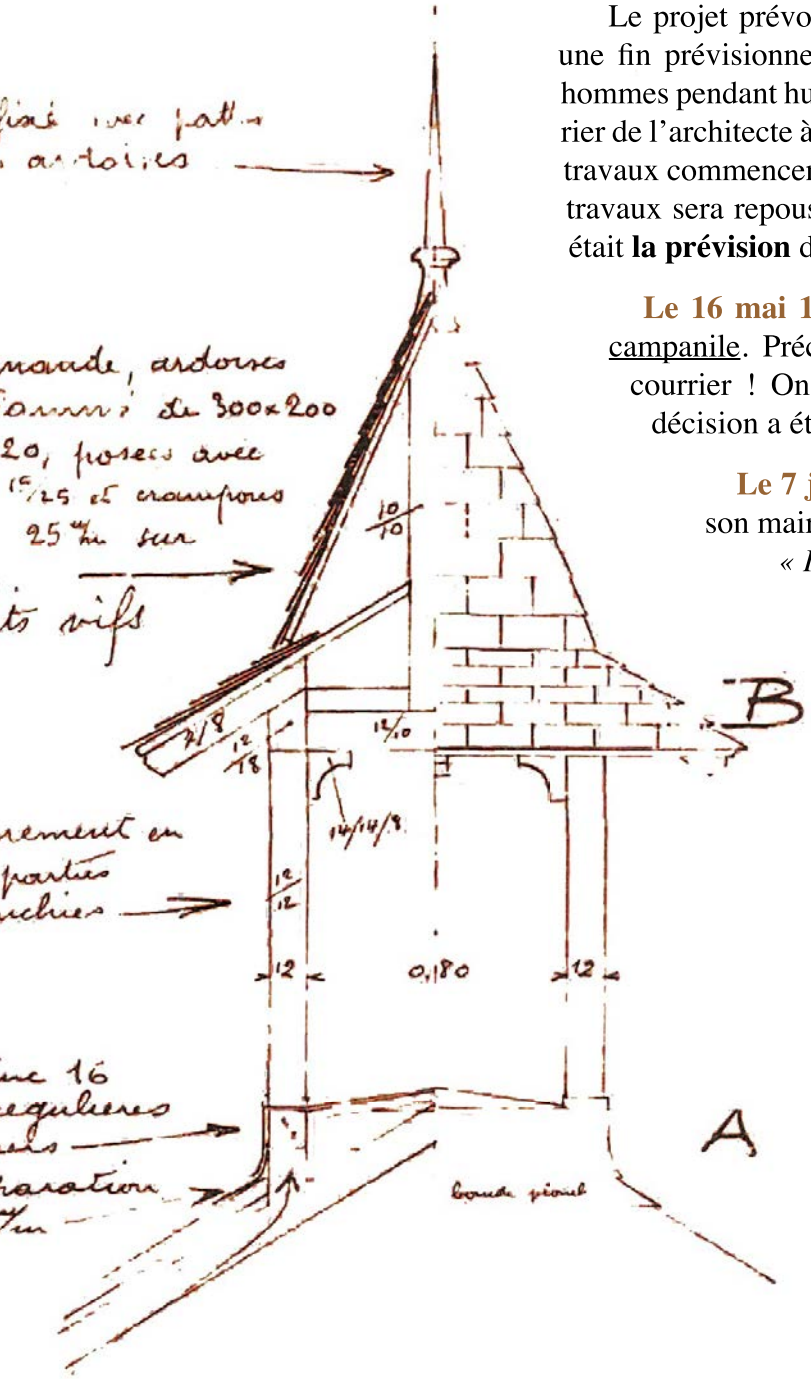

Plan du clocheton – 16 mai 1936

Le projet prévoyait un début de travaux pour le **1er avril 1936** et une fin prévisionnelle en **novembre 1936**, avec une équipe de cinq hommes pendant huit mois. Ce cahier des charges, notifié dans un courrier de l'architecte à l'entreprise Richerot, ne sera pas respecté. Déjà les travaux commencent en avril avec quelques jours de retard et la fin des travaux sera repoussée en cours de chantier au 1er janvier 1937. Ceci était **la prévision** de l'architecte ...

Le 16 mai 1936 l'architecte établit le plan d'un clocheton ou campanile. Précédant ce plan, ni délibération, note, échange de courrier ! On ne sait pas par qui, pourquoi et comment cette décision a été initiée.

Le 7 juin 1936 délibérations du Conseil Municipal avec son maire Louis Montange :

« Installation d'une horloge au bureau de poste.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions reçues pour la fourniture et la pose de l'horloge publique qui doit être installée au sommet du bâtiment à destination de bureau de poste actuellement en construction […] horloge à remontage électrique, à sonnerie et à deux cadrans. Vote pour cette installation la somme de 8.800 frs. […] Comprenant le coût de l'horloge et la mise en place ». Le coût réel sera de 8.590 francs.

Il est dit *« horloge publique »*. Est-ce un choix « républicain », pour se démarquer du religieux (pourtant éloigné) de signaler les heures et les demies de manière sonore ? Ou, pour celles et ceux qui n'avaient pas vue sur les cadrans, de leur faire connaître le temps qui passe ? On peut s'interroger.

La commande du mécanisme et de la cloche est passée auprès de l'entreprise Francis Paget Cie, Succrs à Morez Jura.

Les cadrans feront 1,20 m de côté et seront rétro-éclairés.



25 juin 1936 courrier de la Fonderie Spéciale de Cloches - Les Fils de Georges Paccard à Annecy-le-Vieux, indiquant à Monsieur le Maire, *« […] nous allons mettre en fabrication cette cloche d'environ 55 Kilogs… »*.

6 juillet 1936 approbation du Conseil Municipal de la commande de la cloche.

Le bâtiment n'a pas été initialement prévu pour recevoir un campanile – appelons-le ainsi – et une cloche. Ce qui au fil du temps sera source de problèmes souvent dénoncés par les différents receveurs (fuites, bruits, vibrations – le tintement de la cloche créait des vibrations jusqu'au r.d.c, il entraînait aussi le dérèglement de l'horloge –).

Le 23 août 1936 le Conseil Municipal approuve : *« […] Installation de l'éclairage électrique et sonneries […] pour la somme de 3.000 frs […] Fourniture et pose d'un fourneau de cuisine et de cinq radiateurs, le tout répondant aux prescriptions des PTT* […] »*.

Il semblerait que les installations électriques et de chauffage n'aient pas été prévues initialement.

Lors de ce même Conseil Municipal, le Maire lit un courrier du Directeur des Postes et Télégraphes de l'Ain concernant le futur éloignement de la nouvelle poste vis à vis de la gare (200 m). Ce dernier propose à la municipalité : *« […] l'intérêt qu'il y aurait à installer à la gare de Nurieux, une boîte aux lettres mobile destinée à être présentée au convoyeur du dernier train de la journée […] indiquant les frais que nécessiteraient cette installation […]. Partage des frais avec la Mairie […] »*.(1)

L'Administration des Postes reste toujours aussi « près de ses sous » même pour l'installation d'une boîte mobile.

Le Maire indique aussi : *« […] en raison de l'achèvement prochain (des travaux) […] souscrire assurance incendie […] »*. La suite des péripéties de cette poste, vous montrera que M. le Maire était très optimiste quant à la date d'achèvement…



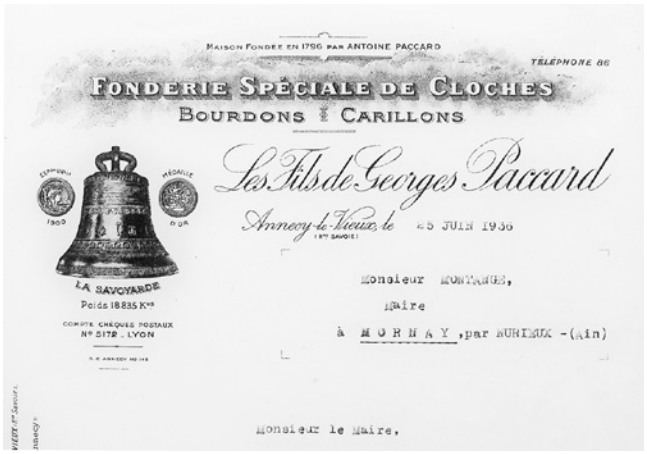

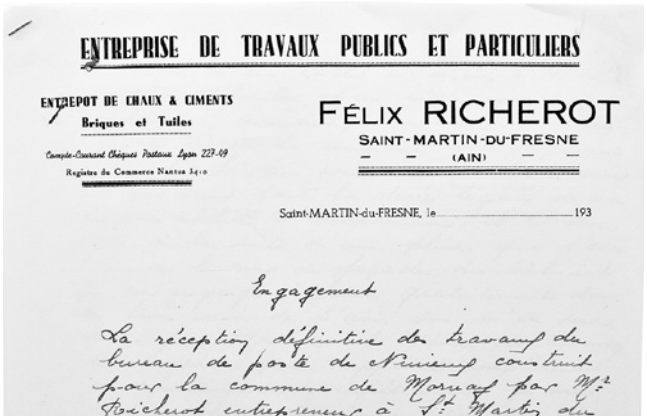

En-tête courrier entreprise Paget

En tête courrier entreprise Paccard

En tête courrier entreprise Richerot

31 octobre 1936 courrier de l'architecte adressé à l'entreprise Richerot, « *[…] suite à l'arrêt des travaux pendant un semaine, avec obligation de fin des travaux le 10 novembre 1936* ». Lui aussi est optimiste…

22 décembre 1936 livraison en gare par le PLM (Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée) de trois colis d'éléments pour l'horloge et la cloche, d'un poids total de 124 kg.

1er décembre 1936 réception provisoire du bâtiment. **3 janvier 1937** l'entreprise Richerot demande une réception définitive. **10 février 1937** nouvelle réception provisoire, accompagnée d'une liste non négligeable de travaux à finir.

27 février 1937 nouvelle livraison en gare, de 13 colis d'éléments pour l'horloge et la cloche pour un poids total de 412 kg. **5 mars 1937** fin de pose de l'ensemble horloger par Mr Paget. Il est le frère du constructeur à Morez, lui-même mécanicien outilleur pour la fabrication des articles en matières plastiques, rue du Stade à Oyonnax.

Le 18 avril 1937 délibération du Conseil Municipal :

« *Solde de la location de l'ancien bureau de poste.*

Monsieur le Maire expose […]. Que les difficultés rencontrées dans l'achèvement du nouveau bureau de poste et causées notamment par les grèves n'ont pas permis de prévoir avec exactitude la date de sa mise en service et que par la suite il n'a été possible de signifier en temps utile la résiliation du bail de l'ancien bureau.

Que cette résiliation a été signifiée pour prendre effet à date du 1er avril 1937 […] ».

A priori au **1er avril 1937** l'ouverture du nouveau bureau de poste était réalisée, mais elle a peut-être été effectuée quelques jours avant cette date, aucun élément écrit ne nous informe d'une date précise. Les travaux commencés il y a un an, ne sont toujours pas terminés !

Le bureau de poste est une **Recette-distribution** chargée de la réception-distribution des courriers, des communications téléphoniques (cabine) et télégraphiques (les deux étant appelées service électrique) et d'opérations financières limitées.

L'ancienne Poste aura fonctionné 37 années et demie « *dans un local notoirement insuffisant privé de toutes commodités* ». Il faut ici saluer les braves facteurs et leurs familles qui se sont succédés dans ces tristes locaux.

29 août 1937 différend financier entre la Mairie et l'Administration des Postes, qui se soldera le 06 mai 1938, par la condamnation de l'Administration.

Le 17 septembre 1937 le receveur fait état à la Mairie de nombreuses gouttières à l'intérieur du bâtiment notamment dans les chambres !

Le bâtiment est constitué d'un sous-sol (stockage du charbon entre autres). Au rez-de-chaussée se trouvent l'accueil du public avec tout de suite à gauche la cabine téléphonique, puis le bureau avec son guichet. Tout cet ensemble fait de bois et verre. À gauche de l'accès public une porte donne sur la salle-à-manger, puis on trouve un couloir donnant accès à la fois à l'entrée particulière du logement depuis l'extérieur, à l'escalier desservant l'étage, aux toilettes et à la cuisine. À l'arrière du bureau, une entrée du personnel où se situent à l'extérieur et de part et d'autre, les toilettes du facteur et l'abri à vélos. À l'étage se répartissent trois chambres, un cabinet de toilette et un local archives. Un vaste grenier accueille le mécanisme de l'horloge et les deux cadrans.

■

Mécanisme et cadran

■

Détail mécanisme horloge

■

Le 3 janvier 1938 nouvelle demande d'une réception définitive par l'entreprise Richerot, un an après la première.

11 février 1938 note manuscrite du Maire pour *« […] l'achat de charbon pour avancer la plâtrerie »*. Il est à noter que les travaux ne sont toujours pas terminés au bout de 22 mois et 11 jours, alors qu'ils étaient initialement prévus pour sept puis neuf mois !

Le 6 mars 1938 une étonnante délibération à lieu entre le Conseil Municipal et son Maire M. Montange : *« Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'exécution des travaux [...] fait connaître qu'au cours de l'entreprise il a été reconnu indispensable […] différents aménagements non prévus au devis […] marquise au-dessus de la porte d'entrée, campanile pour recevoir la cloche de l'horloge […] aménagements intérieurs divers demandés par l'administration […] achat mobilier neuf […] Le Conseil Municipal […] accepte […] pour la somme de frs : 11.692,74, à laquelle […] il y a lieu d'ajouter les honoraires de l'architecte […] frs : 818,49 »*.

Le plan du campanile ayant été réalisé le 16 mai 1936, pourquoi une délibération si tardive ? Notons aussi, que l'ensemble du mobilier administratif est à la charge de la commune.

1938 en cours d'année aura lieu une réception partielle des travaux.

Le 19 juillet 1938 M. Richerot adresse un courrier à l'architecte et à la Mairie :

« Engagement […] La réception définitive des travaux […] devrait être faite aussitôt qu'il aurait été constaté, après une pluie projetée par un vent du midi qu'il ne se produisait plus de gouttières dans la façade exposée […] Une telle pluie ne s'est pas produite ni pendant l'hiver 1937/1938 ni au cours du printemps 1938 de sorte que la réception définitive et par conséquent le règlement du solde dû à l'entrepreneur sont reportés à une date éloignée et indéterminée […] demande à la commune […] de procéder malgré ce qui est dit ci-dessus à la réception définitive et au règlement du solde […] et en retour je prends […] l'engagement […]:Si au cours des années à venir et pendant toute la durée légale de ma respon-



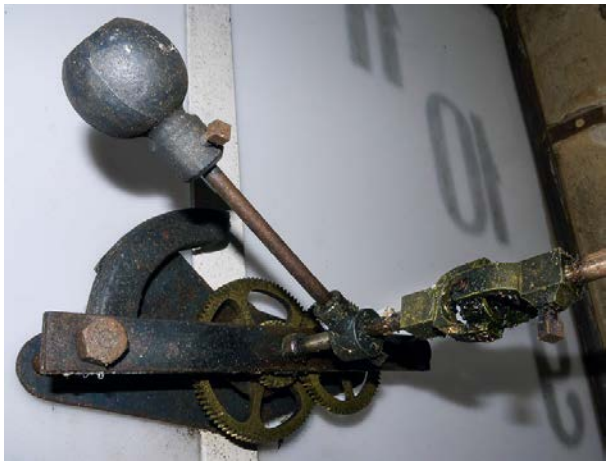



LA POSTE DE NURIEUX[2]

sabilité […], il est constaté, […] que l'eau traverse le mur de façade […] je m'engage à faire gratuitement dans les trois mois […] le nécessaire pour supprimer complétement et définitivement ces infiltrations […] ».

À la lecture de ce courrier et d'autres échangés entre l'architecte, l'entreprise Richerot et la Mairie, plusieurs malfaçons sont apparues au fil du chantier, puis après la fin du chantier, dont celle-ci : l'eau de pluie traverse le mur de la façade sud !

Depuis cette date, il ne dut plus y avoir plus aucune du pluie du sud ! Car ce courrier est le dernier écrit sur ce sujet.

Le 29 juillet 1946 la Direction des Postes, Télégraphes, Téléphone de l'Ain adresse le courrier suivant à Monsieur le Maire M. Martin : *« […] Je crois devoir vous indiquer […] les avantages inhérents à la possession par une localité, d'une recette de plein exercice au lieu d'une recette-distribution.*

Le titulaire n'a plus à assurer le service de la distribution, le bureau est ainsi au service postal, comme il l'était déjà pour le service électrique […]. (communications téléphoniques et télégraphe)

En outre, les recettes de plein exercice exécutent toutes les opérations du service des P.T.T […] ».

La suite du texte est édifiante de la manière par laquelle ce service de l'État se défausse sur la commune.

« […] La seule charge supplémentaire consistera en effet dans le non encaissement de la somme annuelle de 750 francs résultant de la suppression de la participation aux






ALLÉE
DE LA POSTE
NURIEUX
LA POSTE


NE JETER DANS CETTE BOITE
NI LETTRES POUR LA LOCALITÉ
NI JOURNAUX NI IMPRIMÉS
BOÎTE AUX LETTRES
HEURES DES LEVÉES
FOUCHER PARIS


POSTES
LA LEVÉE DE EST FAITE


POSTES
LA LEVÉE
DE
EST FAITE


POSTES
Lettres
LEVÉE
EST FAITE


POSTES
LA LEVÉE
DE
EST FAITE

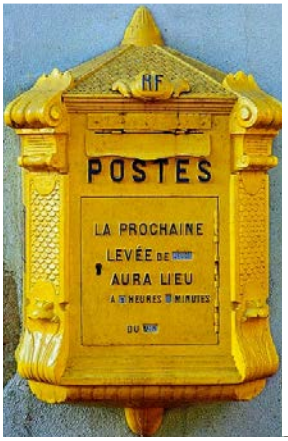
RF
POSTES
LA PROCHAINE
LEVÉE DE
AURA LIEU


POSTES


POSTE & TELEGRAPHES
POSTE
RECUS
A TRAITER
A ENVOYER


RF
POSTES
LA LEVÉE
DE
EST FAITE


POSTE
POSTE

frais de loyer. Une fois écoulée la période de 18 ans, la commune sera déchargée de toute obligation en matière de fourniture d'un local, l'administration prenant à sa charge tous les frais de fonctionnement du bureau.

[…] La commune de NURIEUX s'engage :

A fournir gratuitement, pendant 18 ans, le local nécessaire au fonctionnement du service et au logement du receveur, a en maintenir la salubrité et la sécurité ; […] a assurer […] tous les six ans au moins les travaux nécessaires à la remise en état de ce local ; à faire effectuer les transformations utiles ou à fournir une local de dimensions suffisantes si les exigences du service venaient à nécessiter l'agrandissement du bureau. […]. »

Outre le fait que le rédacteur de ce courrier semble ignorer que la commune se nomme Mornay et non pas Nurieux, nous sommes en 1946 (2) ; les directives de son « *Administration supérieure* » comme il la nomme dans son introduction, lui donne comme instructions de gratifier ce que l'on peut nommer « de charges accablantes » cette petite commune. Car en plus de ce qui est écrit ci-dessus, il faut à la commune, fournir les charges d'eau, d'électricité, de chauffage, assurance, etc. De plus à partir de 1965, la Mairie mènera pendant deux années, d'âpres négociations avec l'Administration des Postes pour conclure un nouveau bail.

La Mairie s'exécutera et au **2e trimestre de 1947** le bureau de poste portera le titre de **Recette de plein exercice**.

27 janvier 1988 Le receveur, comme ses prédécesseurs, se plaint du bruit de résonance de la sonnerie horaire de la cloche.

Le 4 avril 1998 courrier de l'entreprise Tout pour la Cloche à Montalieu, adressé à la Mairie :

Renvois

* Première apparition de l'acronyme P.T.T.

(1) Boîte aux lettres accrochée à une voiture publique (diligence ou wagon de chemin de fer des lignes secondaires). À Nurieux cette boîte était installée à la gare. C'est un préposé assermenté qui était autorisé à détacher la boîte mobile pour la présenter à un agent des postes, seul autorisé à l'ouvrir et à en retirer le courrier déposé. Voir première photo page 43.
Ce service a été mis en place par l'administration postale pour des localités mal desservies. Le courrier recueilli dans ces boîtes était marqué avec un cachet ovale comportant les lettres ***BM****.*

(2) Les communes de Mornay (Nurieux – Crépiat – Vers) et Volognat (Berthiand) fusionneront le 1er mars 1973.

Bibliographie

- *Pré-inventaire canton d'Izernore, p127-141.*
- *Archives communales, 1M4 – 1D4.*
- *Site internet de la Fédération Française des Associations Philatéliques : https:/wwwffap.net/philatélie/lexique*

« Suite à notre visite du 01.04.1998 […]. En ce qui concerne le bruit anormal du tintement horaire signalé par Monsieur le Receveur […]. Constat. Il s'agit du choc de retour de la martellerie du moteur (qui ne s'entend d'ailleurs pas à l'extérieur). Mais qui effectivement se répercute désagréablement dans le bâtiment. […] » suivi d'une proposition technique. Toujours et encore ce désagrément qui existe depuis l'installation de la cloche en 1937.

Un matin de 201?, **c'est le silence**. Une défaillance de l'électronique a eu raison du système de la cloche. Pourquoi un point d'interrogation à 201 ?. Parce-ce que la mémoire collective n'a pu retenir ni le jour, ni le mois, ni l'année et aucune note en Mairie ne mentionne ce fait.

L'histoire de cette poste aura duré quatre-vingt-dix ans : **1927** initiation d'un projet – **2017** fermeture et transfert en Mairie de certaines compétences postales. Elle se nomme depuis : agence postale communale. ■